

Avis Municipal :

“C’est une tâche bien difficile qui m’incombe aujourd’hui mais je me dois de vous informer que nous allons très vite procéder à la mise en fourrière des animaux errants, principalement des chiens, bien connus de tous, non agressifs, mais qui font des dégâts et qui s’approchent des troupeaux. Ils représentent un danger notamment auprès des brebis gestantes. C’est pourquoi, en vertu de l’arrêté municipal n° 2017-028 et selon les articles L 2122-24, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j’informe toute la population de Locmaria, en espérant sensibiliser en premier lieu les propriétaires de ces chiens mais aussi la conscience collégiale, que je vais être très rapidement équipé d’outils nécessaires à leur capture. J’aimerais ne pas avoir à m’en servir.

Cet appel tient lieu d’avertissement. Merci à chacun d’en avertir le plus grand nombre”.

Pour le Maire
Camille LE FLOCH
Adjoint au Maire